



Contrat a récupérer de IFDP

Par **Yasmina5**, le **15/06/2015 à 13:51**

Bonjour,rnrnJ'ai résilier le contrat en lettre recommandée avec AR et j'ai arrêter les prélèvements sur mon compte.rnrnOn me réclame la somme totale, je n'ai pas envie et plus les possibilités de les régler. Le soucis c'est que je n'ai plus le contrat pour vérifier les clauses qui me lient à eux.rnrnEst ce quelqu'un les aurait et pourrait m'en dire plus? Ou voir pour me l'envoie svp?rnrnMerci pour vos réponses et votre aide.

Par **moisse**, le **15/06/2015 à 16:27**

Les clauses sont les mêmes pour tous ces types de contrats:rnrnDepuis la date de signature:rnrn* droit de rétractation 7 joursrnrn* droit de résiliation sous 3 mois avec pénalité de 30% (maximum) du contratrnrn* et c'est fini.rnrnPlus de résiliation sauf cas de force majeure ou cas fortuit.